

aussi graduellement et l'on peut raisonnablement espérer qu'il augmentera sans qu'on soit obligé d'imposer au peuple de nouveaux impôts et les recettes des terres de la couronne, je crois, si elles sont administrées soigneusement, ne diminueront certainement pas, c'est le moins qu'on puisse dire, si elles n'augmentent pas. On craint, je le sais, que ces terres ne continuent pas pendant longtemps à donner le revenu qu'elles ont produit depuis quelques années.

Examinons un peu cette question.

Je suppose admis que les spéculateurs achètent des limites pour couper du bois sur les terres de la couronne. Grâce à la prime qu'ils paient pour couper ce bois ou obtenir des *limites*, grâce à la rente foncière annuelle de deux dollars par mille qui leur est imposée et qui se paie toujours, que les *limites* soient ou ne soient pas exploitées, ils sont contraints dans une certaine mesure d'en tirer partie, vu que bien peu sont en état de laisser improductif un capital aussi considérable; les coupes de bois sont donc nécessairement exploitées ou vendues à ceux qui veulent les exploiter. Si elles sont exploitées, les droits perçus par la couronne sur chaque arbre coupé, ou le "droit de souche," comme on les appelle vulgairement, s'accroîtront d'année en année et le gouvernement a le privilège, dans cinq ans, d'augmenter ces droits sur le bois coupé après ce temps. D'un autre côté, le reboisement des forêts remplacera ce qui est coupé chaque année, ce qui est plus important qu'on ne le croit généralement.

Pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1868, les droits perçus sur la coupe du bois se sont montés à \$165,381 et pour l'année finissant le 30 juin dernier à \$292,989. Les rentes foncières annuelles pour l'année 1868 ont atteint le chiffre de \$22,401 et pour l'année expirée au 30 juin dernier elles ont été de \$86,782. Puis, en outre de ces revenus qui s'accroissent régulièrement, il y a un droit de huit dollars par mille payable sur chaque *mutation de la propriété* d'une limite, après qu'elle est achetée du gouvernement. Ce droit de mutation devra aussi produire d'année en année des revenus considérables. Enfin, à mesure que le pays se colonisera et qu'il s'ouvrira des voies de communication, les revenus provenant de la vente des terres augmenteront. Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que pendant longtemps en-